

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 197 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2012-544 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Vu** le décret n°2006-546 du 11 octobre 2006 portant approbation des statuts du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) ;
- Vu** le relevé des décisions et recommandations du Conseil de Gérance du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) en sa session du 22 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 03,04 et 10 février 2015,



DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED), tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

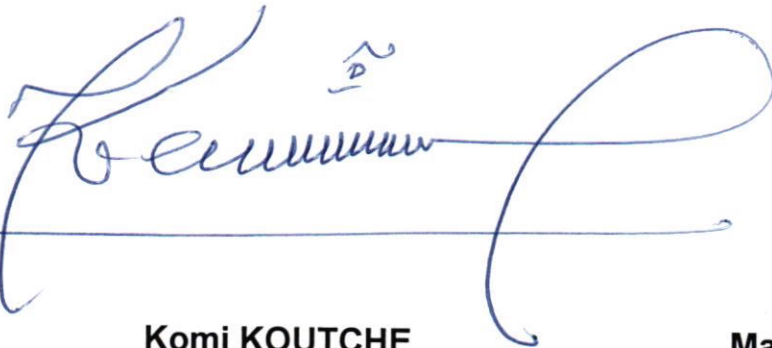
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



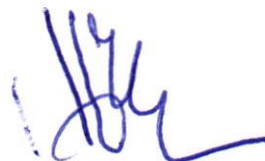
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Komi KOUTCHE



Marcel A. de SOUZA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDAEP 2 MEFPD 2 Autres Ministères 25
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-
IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.

